Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2025

Point 4.13.11 de l'ordre du jour
Dispositifs d'aide aux étudiants – IUT Robert Schuman

Délibération n°239 -2025
Point 4.13.11

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Conseil d'institut du 18 septembre 2025 a approuvé le renouvellement des dispositifs d'aide des étudiants de l'IUT pour l'année 2025/2026 : bourse IUT hors ERASMUS, Commission locale d'aide aux projets étudiants (CLAPE), participation financière de l'IUT aux certifications en langues espagnole et allemande

Bourse IUT hors ERASMUS :

L'objectif principal poursuivi par l'IUT depuis de nombreuses années est d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir une expérience à l'international. Dans le contexte actuel, cet objectif devient prioritaire afin de favoriser la mobilité étudiante pour un semestre d'études ou un stage à l'étranger.

L'IUT s'efforce d'accompagner les candidats à la mobilité dans leurs démarches et leurs choix de parcours, malheureusement les contraintes financières peuvent devenir un frein à certaines mobilités. Des dispositifs d'aide sont en place, en particulier pour les étudiants en mobilité en Europe, mais ces aides sont beaucoup plus limitées, voire inexistantes pour ceux qui souhaitent étudier ou avoir une expérience professionnelle hors Europe.

Dans le cadre de ses partenariats, l'IUT dispose d'un lien privilégié avec le Québec (tous les départements) et la Colombie (Chimie et Techniques de Commercialisation).

En 2017/2018, en raison d'une forte hausse des demandes, le Conseil d'Institut du 27.03.2018 avait approuvé de relever le plafond de l'enveloppe de 6 000 € à 10 000 €. Pour l'année universitaire 2019/2020, le Conseil d'Institut du 14.05.2019 avait renouvelé le dispositif dans les mêmes conditions. Cependant, il a été constaté en fin d'année universitaire un quasi doublement des mobilités hors Erasmus pouvant bénéficier de ce financement. Par conséquent, par délibération du 15.06.2021, le Conseil d'Institut a approuvé l'augmentation de l'enveloppe de 10 000 € à 13 000 €.

1. État des lieux des versements de la bourse IUT hors Erasmus depuis 2015/2016

	2015/2016	**2016/2017**	**2017/2018**	**2018/2019**	**2019/2020**	**2020/2021**	**2021/2022**	**2022/2023**
Enveloppe prévue	6 000 €	6 000 €	6 000 € > 10 000 €	10 000 €	10 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
Montant de la bourse	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
Nombre de demande	7	18	34	25	47	12	22	29
Nombre de versements effectifs	7	17	32	23	44	10	18	24

	2023/2024	**2024/2025**						
Enveloppe prévue	13 000 €	13 000 €						
Montant de la bourse	250 €	250 €						
Nombre de demande	32	42						
Nombre de versements effectifs	26	36						

Le non versement de la bourse IUT hors Erasmus est dû au fait que certains étudiants ne remettent pas les pièces justificatives au Service des Relations Internationales avant la fin d'année universitaire.

2. Dispositions soumises au vote du Conseil d'institut pour 2025/2026

- NOM : bourse IUT hors Erasmus
- Montant : forfait de 250 €
- Cible : étudiants inscrits en BUT et en LP
- Types de mobilité pour les étudiants inscrits en BUT : études et stages
- Type de mobilité pour les étudiants inscrits en LP : études uniquement
- Ne peut être demandée plus d'une fois par type de mobilité (études/stage)
- Destinations : tous les pays hors Europe

- Exclusion du dispositif : parcours Trinational et Binational
- Montant total de l'enveloppe : 13 000 €

Rappel des pièces administratives à fournir :

- Convention Bourse IUT hors Erasmus
- RIB
- Fiche missionnaire
- Attestation d'arrivée à faire compléter par la structure d'accueil le 1er jour
- Attestation de présence effective à faire compléter par la structure d'accueil en fin de mobilité avant le retour

Date limite de retour de l'ensemble des pièces justificatives demandées : le 31 août de chaque année universitaire.

Renouvellement de la Commission locale d'aide aux projets étudiants (CLAPE) pour l'année 2025/2026 :

1. Rappel du dispositif actuel

Par délibération du Conseil d'Institut du 19 mars 2019, la Commission locale d'aide aux projets étudiants de l'IUT a été instituée.
Cette commission a pour vocation à apporter un soutien financier aux projets étudiants tournés vers la communauté étudiante et ce, après examen d'un dossier de demande, et conformément aux conditions d'octroi votées. Ce procédé évitera de solliciter les membres du Conseil pour chaque demande ; un compte rendu des subventions octroyées sera effectué en fin d'année universitaire. Les sommes forfaitaires attribuées sont comprises entre 250 € et 600 € par projet étudiant et par année universitaire, pour une enveloppe annuelle globale est de 5000 €.

2. État des lieux des versements – année 2024/2025

Aucune demande de subvention n'a été déposée pour l'année 2024/2025.

3. Dispositions soumises au vote du Conseil d'Institut pour 2025/2026

- Montant : forfait de 250 € à 600 €
- Cible : étudiants inscrits à l'IUT Robert Schuman
- Type de projet : tout type de projet associatif ou individuel tourné vers la communauté étudiante
- Ne peut être demandée plus d'une fois par projet et par année
- Montant total de l'enveloppe : 5 000 €
- Dossier de candidature à compléter

Participation financière de l'IUT Robert Schuman aux certifications en langues étrangères allemande et espagnole – année 2025/2026 :

L'IUT Robert Schuman souhaite continuer à favoriser la participation de ses étudiants aux tests de niveau en langues étrangères suivants.

Participation financière de l'IUT Robert Schuman à la certification en langue allemande WIDAF :
Sur la base d'une convention signée entre la Chambre Franco-allemande de commerce et d'industrie et l'IUT Robert Schuman le 10 décembre 2012 et renouvelée le 24 juin 2024, l'IUT est accrédité à organiser des sessions du test WIDAF dans ses locaux.
Le coût de la certification par étudiant s'élève à 90€.
Il est proposé une participation financière de l'IUT au test WIDAF à hauteur de 50 % du coût par étudiant de l'IUT inscrit dans la limite de 4.000 € pour l'année universitaire 2025/2026. Cette participation est valable une fois par étudiant.
Le recours à cette participation restera exceptionnel, et se fera sur demande, dans la mesure où les étudiants de BUT bénéficient d'une première passation gratuite du CLES en Allemand, au même titre que la certification en langue anglaise, LTE, organisé par la Cellule de certifications en langues de l'Université de Strasbourg.

Participation financière de l'IUT Robert Schuman à la certification en langue espagnole SIELE :
L'IUT propose une participation financière à hauteur de 50% du prix du test SIELE, pour les étudiants de l'IUT nominés pour une mobilité Etudes chez un partenaire hispanophone, dans la limite annuelle de 4 000 €.
Le coût de la certification par étudiant s'élève à 185 €.
En 2024/25, 2 étudiants de l'IUT ont participé au test de langue SIELE, pour une participation financière de l'IUT à hauteur de 185 €.
Il est proposé une participation financière de l'IUT au test SIELE à hauteur de 50 % dans la limite de 4.000 € pour l'année universitaire 2025/2026.

Validations :
Conseil de composante : 18/09/2025

Le 25 novembre 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 36 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les dispositifs d'aide aux étudiants – IUT Robert Schuman.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services

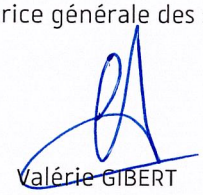

Valérie GIBERT